

LES TRAVAILLEURS

5 centimes
LE NUMÉRO

5 centimes
LE NUMÉRO

JOURNAL DE CONCILIATION

BUREAUX : rue JUIVERIE, 17, au 1^{er}

Tout ouvrier porteur de son livret et tout maître muni de sa patente a droit à une annonce gratuite pour demander et offrir du travail, ou pour des avis d'intérêt public. Les ouvriers qui auront des pétitions ou des réclamations à présenter à l'autorité peuvent s'adresser au bureau du journal où on les rédigera gratuitement.

LES LETTRES ET COMMUNICATIONS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU GÉRANT, RUE JUIVERIE.

Lyon, 28 Février 1850.

Assemblée nationale.

Séances du 25 et du 26 février.

M. Emile Leroux a prononcé, en faveur d'un amendement à la loi sur l'enseignement, un long discours, pendant lequel il a trouvé le moyen de se faire rappeler trois fois à l'ordre. M. Lagrange a adressé ensuite, au président de l'Assemblée, des interpellations à propos du service du 24 février. Ces interpellations n'ont eu aucun résultat.

L'assemblée a enfin terminé, dans la séance du 26, la deuxième délibération de la loi sur l'enseignement, et elle a prononcé, à une forte majorité, qu'elle passerait à une troisième lecture; elle a même, sur la demande de M. de Montalembert, décidé que cette troisième lecture aurait lieu la semaine prochaine.

M. Salyat est venu ensuite interpellier le ministre de l'intérieur sur une circulaire du préfet de Loir-et-Cher, qui assujettissait les affichages de professions de foi électorales à certaines formalités. M. le ministre a répondu que le préfet avait usé de son droit dans les limites de la loi. On votait au départ du courrier sur un ordre du jour motivé, présenté par M. Crémieux.

Faire la guerre au faux socialisme ce n'est pas attaquer la république.

Nous entendons souvent dire autour de nous : le socialisme est un mot qu'on jette en amorce; c'est une fable ridicule, inventée à plaisir par les réactionnaires, pour tromper le peuple et l'ameuter contre les hommes de progrès; c'est un mot d'ordre qui signifie : Guerre aux républicains! A bas la républi-

que! A Dieu ne plaise que nous suspicions la bonne foi de ceux qui parlent ainsi, nous voulons même croire à toute leur sincérité, mais nous devons les détromper, les éclairer; et, tout d'abord, nous déclarons qu'ils calomnient le socialisme, que nous ne faisons la guerre ni aux hommes de progrès ni à la république, mais à ces doctrines perverses, à ces théories absurdes qui se cachent sous le manteau du socialisme; nous voulons leur arracher leur masque d'emprunt, les mettre à nu et les déraciner.

Examinons donc ensemble ce que c'est que le socialisme, et nous verrons ensuite comment entendent le pratiquer nos modernes réformateurs.

Le socialisme, au point de vue de la morale et de la religion, n'est autre chose que le besoin d'aimer, le lien de confraternité qui unit entre eux tous les membres de la grande famille humaine.

Le socialisme, au point de vue de l'organisation, est inhérent à la nature même de toute société; il en est l'élément nécessaire et indispensable. Car, qu'est-ce que la société, sinon la réunion de plusieurs êtres? Or, l'existence des uns est liée à celle des autres; ils ressentent les mêmes impressions, ils éprouvent les mêmes besoins, et ils ne peuvent les satisfaire sans se prêter un concours mutuel.

Le socialisme n'est donc que ce besoin, cette nécessité qui dirige les efforts isolés, pour les combiner ensemble et les rendre productifs pour tous. C'est une association tacite et libre, qui, mieux que de vaines théories, dispense à chacun dans la mesure de ses forces, de son travail, de sa capacité, du concours qu'il a prêté à l'œuvre commune, la part qui lui est due.

Le négociant qui achète au producteur les matières premières, pour les revendre au manufacturier;

Les ouvriers qui les reçoivent des mains

de celui-ci, pour les filer, les teindre et les tisser;

Le marchand qui reçoit les étoffes pour les livrer aux consommateurs, agissent tous individuellement pour leur compte particulier, et cependant ils sont forcément tributaires les uns des autres.

Que ferait le producteur s'il ne trouvait la vente de ses matières premières? Les fileurs, les teinturiers, les tisseurs, pourraient-ils se passer du fabricant, et celui-ci du consommateur?

Le propriétaire et son fermier, quoi qu'en apparence opposés d'intérêts, ne sont-ils pas associés; ces deux hommes ne concourent-ils pas au même but? Le propriétaire ne pourrait pas vivre si ses terres restaient incultes et de bras. Le fermier ne pourrait pas satisfaire à ses besoins si le propriétaire lui refusait les moyens d'exercer son industrie.

En un mot, le socialisme est la conséquence nécessaire de toute société; c'est la solidarité qui existe forcément entre tous ses membres.

Dans ces derniers temps, des hommes altérés par la soif de l'or et des honneurs; pour les uns peut-être par je ne sais quel besoin d'une renommée quelle qu'elle soit, se sont tout-à-coup érigés en réformateurs. Ils ont fait passer dans leurs livres tout le venin de leur cœur; ils y ont étalé à l'envi les maximes les plus perverses et les théories les plus absurdes; leurs pages empreintes tantôt du cynisme le plus dégradant, tantôt des folies les plus stupides, révoltant le cœur et la raison, ils ont appelé les passions à leur aide; ils ont soufflé le feu de la guerre civile, agité les brandons de la discorde; ils ont cherché à réveiller les instincts les plus grossiers, à aiguillonner les appétits les plus désordonnés, et pour consacrer leur œuvre, ils ont parlé au nom de l'Évangile, ils l'ont décorée du nom de socialisme.

Oui, c'est au nom du socialisme qu'ils veulent éteindre ce sentiment inné dans l'homme, qui le porte à élever ses regards vers le ciel pour y chercher la consolation et la force dont il a besoin contre les misères qui l'assaillent de toutes parts! C'est au nom du socialisme qu'ils profanent et brisent l'union sacrée et indissoluble de l'homme et de la femme, pour la remplacer par l'accouplement passager et fortuit de deux êtres étrangers l'un à l'autre, et qui ne devront plus se revoir! C'est au nom du socialisme qu'ils veulent arracher du cœur d'un fils l'amour et le respect qu'il doit à sa mère! C'est au nom du socialisme qu'ils veulent mettre l'homme au niveau de la brute, en lui enlevant ce qui le soutient dans ses fatigues, l'encourage dans ses travaux: l'espoir de jouir et de faire jouir les siens!

Insensés! vous voulez renverser en 24 heures l'ouvrage de 2,000 ans! Cette société que vous voulez refondre, ces institutions que vous voulez renverser, sont le résultat des efforts et des travaux d'un million d'intelligences pendant plusieurs siècles. Ces principes que vous attaquez ont traversé, guidés par le flambeau du christianisme, les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance. Non, messieurs, vous vous épuiserez en vains efforts. Ces principes que vous attaquez resteront immuables; ces institutions que vous voulez refondre continueront, malgré vous, leur marche progressive à travers les siècles. Non, la société ne périra pas. Celui qui a dit à la mer: «Voilà tes limites, tu ne les dépasseras pas», la soutiendra, la guidera au milieu de tous les écueils que vous lancez sur son passage, et les vagues impuissantes de votre socialisme viendront se briser contre le bon sens et la raison du peuple.

Le tableau que nous venons de tracer n'est point un jeu d'imagination, c'est la réalité, l'effrayante réalité! Et l'on s'étonnerait que nous élevions la voix! Non ce n'est point le

FEUILLETON DES TRAVAILLEURS

Un paysan à ses confrères.

Quand on souffre, on cherche à soulager sa peine en en causant entre amis. Et ne sommes-nous pas tous des amis, nous qui cultivons le sol, nous qui savons par expérience que partout la terre est basse, et que partout les pierres sont dures?

Amis, causons donc de notre commune détresse! examinons quelle en est la cause et quel en pourrait être le remède.

Propriétaires, fermiers, métayers, charrons, maréchaux, bourelriers, journaliers, nous tous ensemble, chacun pour sa part, notre gêne est certaine. A quoi bon la cacher?

Le propriétaire non payé ou mal payé, ne peut dépenser l'argent qu'il n'a pas et qu'il ne peut trouver à emprunter, car... les écus s'éloignent.

Le fermier qui vend pour moins de vingt

francs ce qui lui coûte trente ou trente-cinq francs à produire, se trouve en perte de trente ou quarante pour cent. L'argent lui manque et il ne peut trouver à emprunter, car pour lui aussi et à plus fortes raisons... les écus s'éloignent.

Le métayer qui paie en nature ne trouve pas davantage un prix suffisamment rémunérateur pour ce qu'il lui reste à vendre; et il vend cependant... Il le faut bien.

Les journaliers, charrons, forgerons, etc., etc., voient fort peu d'espèces passer par leurs mains. On ne fait pas tel ou tel ouvrage, un terrassement, une berge à relever, un vieux fossé à rafraîchir, etc., etc.; on ne fait que l'indispensable, et encore et encore... sur le peu qui se fait, on liarde, on lésine, on baisse le salaire... Il le faut bien. Triste position que la nôtre, mes chers amis!!!

A quoi s'en prendre? nos moissons n'ont pourtant pas été si miraculeuses! une récolte ordinaire, voilà tout ce que nous avons eu. Ce n'est donc pas l'abondance qui amène l'avilissement des prix. Non; mais nous avons tant

besoin de monnaie, qu'il en faut faire quand même.

Il en faut pour payer les vieilles dettes.

Il en faut pour payer nos rentes, car nous savons les devoirs.

Il en faut pour nos ouvriers et ouvrières, une dette sacrée dont on s'acquitte avant tout.

Il en faut pour le percepteur, et il ne peut attendre.

Il résulte de tout cela que nous offrons sur les marchés, que nous offrons, que nous offrons...

L'offre surpasse la demande; donc, les prix baissent; et plus ils baissent, plus nous offrons; et plus nous offrons, plus ils baissent... Triste série de nos tribulations!!!

Disons-le encore! l'argent a pris plus de valeur parce qu'il est devenu plus rare. Pourquoi plus rare? Parce que les écus ont peur. Ils sont inactifs ou ils émigrent, cherchant ailleurs la sécurité. C'est un fait que le crédit multiplie les capitaux, et c'est un fait aussi que le crédit est fils de la sécurité. Mais la sécurité! qui la compromet, qui la détruit?

Répondons sans hésiter: ce sont les faits et les idées révolutionnaires. Arrière donc les révolutions! la moins mauvaise coûte toujours plus qu'elle ne vaut. Revoyez plutôt les bordereaux de vos contributions, tant après 1830 qu'après 1848.

La forme de gouvernement n'y fait rien. Une bonne république vaut mieux qu'une mauvaise monarchie, et une bonne monarchie vaut mieux qu'une mauvaise république. Toute forme gouvernementale est un vêtement dont s'habille la société.

C'est une robe qu'elle porte, et pourvu que cette robe ne soit ni tachée de boue, ni tachée de sang, peu importe. Mais ce qui importe, ce qui est dispendieux, ruineux, c'est le changement de costume, c'est le renouvellement surtout résultant de la violence qui déchire, qui détruit.

On nous dit: le peuple est souverain! C'est vrai, et ce n'est pas d'aujourd'hui. Car enfin, puisque le peuple c'est tout le monde, ce que tout le monde veut, il faut bien que ce soit fait.

socialisme que nous attaquons, mais le monument élevé par l'orgueil et la folie. Puissons-nous le faire disparaître sous ses ruines !

Dans un prochain numéro nous vous ferons connaître les apôtres du socialisme et leurs adeptes.

M. Anselme Petetin, adresse à la PRESSE la lettre suivante, contre le traité de M. Bineau avec la compagnie de Saint-Etienne.

Voici l'article de M. Anselme Petetin :

Paris, 22 février 1830.

Monsieur,

Ayez donc la bonté d'avertir le gouvernement, l'Assemblée, les commissions et leurs rapporteurs, que si l'on veut prévenir la reproduction de toutes les vilgines imputations dont les affaires des chemins de fer ont été l'occasion sous le précédent régime, on fera bien de ne présenter à l'opinion que des projets ayant un peu de sens et de logique.

« La presse qui, sous la monarchie, a donné en cette matière de si excellents conseils, malheureusement méprisés, a, sous la république, un devoir moral, suite et conséquence de celui qu'elle a rempli déjà.

« Je lis le rapport de M. Vitet sur le chemin de fer de Paris à Avignon.

« Un bon tiers de ce rapport est consacré à réfuter les prétentions de certains intérêts collectifs qui auraient le désir de morceler, d'amoinrir dans ses effets utiles cette grande ligne de l'Océan à la Méditerranée.

« Après cette réfutation, après avoir clairement, victorieusement démontré que ces compagnies rivales ou envieuses sont sans droit aucun, qu'elles sont sans intérêt même, ou du moins que leur intérêt n'existe qu'à la condition de diminuer d'autant l'utilité publique, M. le rapporteur conclut.

« Savez-vous, monsieur, à quoi il conclut ? A proposer, pour complaire à ces gémissantes compagnies, la plus étrange, la plus absurde des combinaisons, disons le mot, la plus risible, pour quiconque connaît les faits et les lieux.

« Cette ligne nationale de l'Océan à la Méditerranée, de France en Algérie ; cette ligne, non seulement nationale, mais universelle ; cette grande route de l'Égypte, de l'Orient, des Indes, on propose de la couvrir, sur une longueur de vingt kilomètres, au chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

« Vous connaissez ce chemin, au moins de réputation. Construit au travers de difficultés accumulées, son tracé n'est, pour ainsi dire, qu'une série d'obstacles vaincus, mais vaincus avec les conditions que la nature met aux triomphes qu'elle permet à l'homme, au prix de dangers multipliés. Ce tracé est plein d'habileté, de hardiesse, de simplicité, et l'opinion, en France, n'a pas rendu à son éminent auteur, M. Seguin, toute la justice qui lui est due.

« Mais enfin toute l'habileté de M. Seguin n'a pas pu faire que le chemin ne traverse une contrée menacée par le périlleux voisinage du Rhône, montagneuse, tourmentée par de continuel et brusques mouvements de terrain, — terrain difficile parce qu'il a été cent fois percé et labouré par le travail séculaire des mines, — sur lequel, en un mot, les maisons mêmes peuvent à peine se tenir debout et trébuchent à tout instant.

« Il n'y a pas un kilomètre de cette courte ligne (elle en a 38) qui ne présente une difficulté spéciale, de nature à agir comme embarras sur l'ensemble de la circulation.

« Ainsi, souterrain de 1,500 mètres, à une seule voie, percé dans la montagne de Terre-Noire, montagne tellement travaillée par les mines qu'à aucun prix on n'y pourrait ajouter une seconde voie ;

« Ainsi, entre Rive-de-Gier et St-Etienne, pente de 14 millimètres par mètre, qu'on n'a pu, pendant vingt ans, remonter qu'avec des relais de chevaux, et qu'on ne remonte même encore à présent qu'au moyen d'une machine particulière, due au génie de M. Verpilloux ;

« Ainsi, à Givors, à Rive-de-Gier, à Vernaison, à Irigny, passage des rails au beau milieu des rues, à 20 ou 30 centimètres du seuil des maisons, tout au travers de la population entière, des bestiaux, des voitures.

« Ajoutez une circulation immense de marchandises, et, relativement à l'étendue de la ligne, la plus considérable peut-être qui existe sur aucun chemin de fer.

« Ajoutez que ces 750,000 à 800,000 tonnes vont presque toutes dans la même direction, de St-Etienne au Rhône, ce qui est encore une cause infinie de complication dans le service.

« Ajoutez une circulation journalière de 200 à 1,400 voyageurs, circulation si peu prévue dans la construction du chemin que l'acte de concession ne porte pas même de tarif pour les personnes.

« Sans doute, toutes ces difficultés ne sont pas réunies sur les 80 kilomètres qu'on propose d'emprunter à la ligne de St-Etienne ; mais n'est-il pas facile de comprendre qu'elles réagissent toutes sur l'ensemble du service et le compliquent, sur tous les points, d'embarras et de dangers immenses ?

« Ainsi, est-ce que le souterrain, à voie unique, de Terre-Noire, les précautions, les lenteurs qu'il impose pour le passage des convois, n'influent pas désastreusement sur le mouvement journalier tout entier ?

« Est-ce que cette circulation, de 750,000 tonnes de houille, dans un seul sens, ne pèse pas, comme un embarras permanent, et sur le mouvement des trains, et sur le mouvement de l'embarcadère, et sur l'ensemble de l'administration ?

« Aussi, disons-le (sans reproche pour cette administration, qui est à la fois active et intelligente), sur aucune ligne les accidents n'ont été, ne sont encore plus fréquents.

« Et ce sont toutes ces complications et ces périls qu'on veut faire peser sur la ligne européenne du nord au midi !

« Et pourquoi ?

« Est-ce une question d'économie ? — Non, la commission déclare que l'économie sera à peu près nulle, si toutefois il y a économie.

« Est-ce pour doter d'un chemin de fer une contrée déshéritée ? — Non, la rive droite est desservie déjà et au-delà de ses besoins, et on déshérite le département de l'Isère qui n'a aucune chance de voir jamais d'aucune autre voie de fer que celle qu'on lui enlève.

« Est-ce pour aboutir à quelque localité importante ? — Non, tout au contraire : on abandonne sur la rive gauche, Vienne, ville considérable, grand centre d'industrie, entrepôt séculaire de la route du midi.

« Est-ce qu'il s'agirait de respecter ce qu'on appelle des droits acquis ? — Non : s'il y a des droits acquis, ils le sont à la rive gauche, ou, depuis quatre ou cinq ans, les tracés officiels ont placé le chemin et toutes les transactions foncières ont eu lieu depuis lors en vue de la construction.

« Quel est donc au fond, au vrai, le motif de cette énormité ?

« A défaut de droit, quel est même l'intérêt des lignes d'Orléans et du centre ?

« Cet intérêt n'existerait que le jour où la grande circulation commerciale pourrait, par ces lignes, aboutir à la ligne de Marseille. Mais pour cela que faut-il ?

« Il faut : 1° que le chemin de Clermont soit poussé jusqu'à Roanne ; 2° que, de Roanne à St-Etienne, le chemin, à présent impraticable à la grande circulation, soit refait presque en entier ; 3° que la ligne de Saint-Etienne au Rhône soit refaite aussi, comme je crois en avoir tout d'abord fait sentir la nécessité.

« Jugez, dans l'état général des choses, la vraisemblance de toutes ces constructions et réparations !

« Mais, supposons-les accomplies ; qui empêchera alors toutes ces compagnies réunies de se souder à la ligne de Marseille par un pont à Givors ?

« Ah ! objecte-t-on, c'est qu'il leur faudra construire ce pont !

« C'est là, en réalité, toute la question. Les compagnies plaignantes veulent que l'état leur prépare dès à présent, à ses frais, un passage sur le Rhône, afin que plus tard, dans un avenir indéfini, elles puissent venir participer au trafic du midi.

« Mais est-ce que l'état leur doit cela ? Où, quand, comment s'y est-il engagé ? Quel besoin a-t-il d'une double ligne de Paris à Marseille, ou plutôt de Paris à Givors ?

« Et c'est pour atteindre à ces résultats absurdes qu'on gâterait la grande ligne nationale, européenne, universelle ? qu'on la surchargerait d'embarras, de retards et de périls de toute sorte ?

« Je suis, monsieur, etc.

« Anselme PETETIN. »

P. S. — « Les représentants de l'Isère ont présenté un amendement contre cette ridicule proposition. Il est déplorable qu'ils l'aient compliqué d'une condition de participation des ouvriers aux bénéfices. — Cette condition est excellente en soi ; mais la place en est ailleurs qu'au milieu de l'indication du tracé. Elle mêle, d'ailleurs, des questions générales et difficile d'économie politique à une question de gros bon sens qui aurait entraîné la majorité sur un simple exposé des faits et des lieux. A. P. »

Nouvelles de Lyon.

On a trouvé à Turin vendredi dernier, dans les eaux du Pô, et à peu de distance de la madone del Pilonne, le cadavre de M. de La Charrière, sénateur et président de la cour d'appel de Chambéry. On attribue le suicide de M. de La Charrière à des pertes d'argent.

— Avis administratif. — Les jeunes gens ayant appartenu à la garde mobile de Paris, qui se seraient retirés à Lyon, après le licenciement de cette garde, sont invités à se présenter, sans délai, à l'Hôtel-de-Ville, bureau du recrutement, muni de leur feuille de route.

Cette mesure a pour objet de faciliter le paiement de l'indemnité de licenciement allouée par la loi du 28 janvier dernier.

— Vendredi 1er mars, aura lieu, dans la salle du cercle musical, la vente annuelle au profit de l'OEuvre des jeunes filles incurables.

Le conseil d'administration, connaissant l'empressement habituel des personnes charitables à concourir aux besoins de cet établissement si éminemment utile, espère que la charité lyonnaise ne lui fera pas défaut cette année, les besoins des pauvres devenant tous les jours plus considérables.

La salle du Cercle sera ouverte à six heures.

— Un arrêté de M. le maire d'Avignon, contresigné par le préfet, prononce la dissolution des compagnies de porte-faix existant dans la commune. La profession de porte-faix pourra désormais être exercée par tout citoyen, sans autre formalité qu'une déclaration préalable au bureau de la police. Tout citoyen pourra, d'autre part, faire exécuter les travaux de toute nature par telles personnes qu'il jugera convenable. Le salaire sera librement débattu et convenu entre les parties.

— On lit dans le *Sémaphore* du 25 février :

« Les frégates à vapeur le *Cacique* et le *Cerbère*, venant de Civita-Vecchia, qui avaient été obligées de relâcher à Toulon, sont entrées samedi dans notre port.

« Le *Grondeur*, le *Vélocé*, la *Mouette* et l'*Eclair* sont arrivés en même temps à Marseille. Ces navires ramènent en France environ 2,700 hommes de l'armée d'Italie, dont 1,400 hommes du 17e

de ligne et 1,300 du 13e. Toutes ces troupes ont été cantonnées dans la banlieue de Marseille, en attendant que le gouvernement leur assigne une autre destination. La population de notre ville, qui assistait au débarquement de ces braves soldats et qui les a vus défiler, a admiré leur belle tenue et leur air martial que n'avait pu abattre la fatigue d'une pénible traversée. »

— La cour d'assises du Rhône, devant laquelle avait été renvoyée après cassation la femme Massard, récemment condamnée à la peine de mort par les assises de l'Ain, a modifié la première sentence en prononçant hier contre l'accusée la peine des travaux forcés à perpétuité.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« Le 24 février s'est écoulé à Valence au milieu de l'inattention générale, et nous pourrions dire dans une sorte d'anxiété silencieuse, que les sages mesures de précaution prises par l'autorité militaire n'ont pu faire ce ser entièrement.

« Suivant le programme officiel, le préfet, le maire, les autorités civiles et judiciaires ont assisté en uniforme à la cérémonie religieuse qui a eu lieu à la cathédrale.

« Pendant ce temps, un détachement d'infanterie, 25 artilleurs à cheval et une brigade de gendarmerie se rendaient sur l'autre rive du Rhône, à Saint-Péray, pour prévenir tout désordre dans cette commune, choisie comme on sait par les agitateurs pour le banquet anniversaire du 24 février 1848. Ce banquet n'a pas eu lieu, et l'autorité n'a eu à constater ni à réprimer aucun symptôme de désordre. On dit seulement que quelques individus qui s'étaient réfugiés sur la montagne de Crussol y ont été pourchassés et arrêtés. — A Valence, on a aussi opéré l'arrestation de quatre ou cinq individus, surpris en flagrant délit de contravention à l'arrêté du général Lapèze sur les chants séditieux. »

— Nous avions fait erreur en annonçant pour avant hier la première représentation de la *Fée aux Roses* ; c'est le *Royaume des Fées*, ballet en deux actes et quatre tableaux, dont la première représentation doit avoir lieu ce soir.

Des décors magnifiques, des costumes nouveaux et une mise en scène extrêmement riche promettent à ce ballet un éclatant succès.

Courrier de Paris.

Le secrétaire général et l'archiviste du ministère de la justice se sont rendus la semaine dernière au Luxembourg pour y recevoir, des mains de M. Pagnier, les papiers du gouvernement provisoire et de la commission exécutive. Ces papiers sont renfermés et classés dans une trentaine de cartons.

M. Pagnier a remis aussi aux délégués du gouvernement quelques objets curieux et importants qui avaient été déposés à l'Hôtel-de-Ville. C'étaient, entre autres, le fusil du comte de Paris, en argent, la grille du roi Louis Philippe, et le livre de postes trouvé aux Tuileries sur son bureau, un superbe yatagan, une montre marine, des bijoux offerts en dons patriotiques.

Les papiers du gouvernement provisoire ont une importance historique que chacun comprend. M. Pagnier en avait déjà remis la partie la plus considérable en 1848 à la commission d'enquête nommée par l'Assemblée constituante.

Nous pouvons annoncer positivement que la décision de toutes les grandes questions de politique intérieure, d'organisation administrative et la modification ministérielle, qui est certaine, sont renvoyées jusqu'après les élections du 10 mars. Le gouvernement, le parti modéré et la majorité ne se préoccupent en ce moment que de ces élections. On ne prendra qu'après leur résultat les mesures décisives.

On sait que la candidature du sergent-major Pujot ayant été proposée dans le conclave nocturne de la rue de Charonne, toute candidature militaire a été repoussée en principe sur l'observation d'un délégué. Si ce dernier n'avait allégué pour motif de ses antipathies que cette horreur banale qu'inspire le régime du sabre aux puritains de la liberté, il n'y aurait pas à s'en préoccuper. Mais les paroles étranges, incroyables, prononcées par ce délégué, au fond du retentissement dans les rangs de l'armée. Représentant de l'honneur national à l'étranger, rempart de notre indépendance, protectrice énergique et fidèle de l'ordre, sauvegarde de la société, l'armée savait déjà ce qu'elle doit attendre du patriotisme des héros de la démagogie ; l'outrage qu'elle vient de recevoir, tout en n'excitant que son mépris, ne sortira pas de son souvenir. « Tant qu'il y aura un soldat et une prostituée, s'est écrié le délégué, nous n'aurons ni liberté ni fraternité. Le soldat est le GARDE-CHOUVEAU du bague industriel. »

« Ce n'est pas avec des *calineries* que nous aurons raison de la discipline et de l'obéissance passive. Ceci est clair, et la veille des élections, il est impossible de donner en termes plus grossiers un bon avis à l'armée. Elle en profitera, nous en avons l'assurance. Les menaces du conclave, l'ostracisme dont il l'a frappée insolentement, tourneront à la honte des anarchistes. Laissons-les se vanter du succès de leur liste. Si nous sommes ubiis, et nous avons tout lieu de l'espérer, le scrutin ne tardera pas à répondre à leurs bravades. »

Mais, s'ensuit-il que tous les jours le peuple doit faire acte de souveraineté ?

Ecoutez un peu une petite histoire que je vais vous dire :

J'avais un bon voisin, un nommé Jean N. ; brave homme toute la semaine, il aimait sa femme, ses enfants et le travail.

Seulement, il buvait un peu dans l'occasion, et assez mal, et quand il avait bu, si on lui disait : « Jean, mon ami, la femme porte le pantalon, » ce qui veut dire la femme règne et gouverne ; ce mauvais propos lui montait à la tête, il gonflait de colère et de suite, rentrant chez lui, il disait d'une voix tonnante : « QUI EST LE MAÎTRE ICI ? »

En même temps, pour prouver que c'était bien lui, il brisait cinq à six assiettes fleuries qui ornaient son dressoir ; puis, recommençant la terrible question, à laquelle, pourtant, la malheureuse ménagère s'empressait de répondre : « C'est vous, mon ami Jean, » il recommençait son acte de souveraineté, sa révolution, et la colère était passée, et tout était dit.

Mais le lendemain le lendemain, notre homme, tout penaud, allait chez le faïencier

remonter son ménage. Son acte de souveraineté, sa révolution, il fallait les payer.

Ainsi avous-nous fait, mes bons amis, en 1830 et en 1848. Pour Dieu ! gardons-nous de recommencer ! Mais non, nous ne l'avons pas fait, nous autres ; on l'a fait pour nous. Mais non, nous ne recommencerions pas, nous autres ; mais on pourrait recommencer pour nous. Ah ! ne le permettons pas ! assez et trop de ruines ont été faites. Gardez à vous aux élections prochaines ! pour Dieu ! point de casseurs d'assiettes portés sur vos bulletins ! point de démolisseurs ! tous ces gens-là font payer trop cher leurs expériences et leurs essais discordants.

Ainsi donc, en résumé, notre agriculture est dans la détresse parce que ses produits sont à vil prix, parce que, sur les marchés, l'offre surpasse la demande, parce qu'on a besoin d'argent et qu'il est devenu rare.

Il est devenu rare, parce que le crédit qui multiplie les capitaux n'existe pas.

Le crédit n'existe pas, parce qu'il n'y a pas de sécurité.

Il n'y a pas de sécurité, parce que les doctri-

nes anti-sociales font craindre le désordre, le causent parfois dans certaines localités, et préférent les révolutions.

Les beaux jours reviendront, si le vent révolutionnaire cesse de souffler ;

Si les faux sages, de notre temps, cessent de pervertir les esprits ;

Si les idées d'ordre, de religion, de respect, de travail, de résignation retrouvent faveur ;

Si la société n'est plus menacée dans sa base ;

Si les élections prochaines ne nous donnent ni fous, ni brouillons, ni intrigants.

En attendant, soyons miséricordieux et compatissants les uns envers les autres ! Ayons tous, pauvres et riches, grands et petits, la charité au cœur, et mettons-la tant que nous pourrions en pratique ; enfin, ayons confiance en Dieu, et qu'il ait pitié de nous.

Tous à vous, mes bons amis.

BARRE,

Représentant du peuple en Seine-et-Oise.

Le fait d'une concentration de troupes dans les départements de l'est a excité hier et aujourd'hui une agitation fort vive, et encore n'a-t-on pas prévu tout ce qui pouvait sortir de cette situation.

Les puissances du nord n'ont pas l'intention d'attaquer la France, cela résulte des explications données aujourd'hui même, par un ambassadeur influent, dans un cercle de représentants. Ces puissances ont besoin de la paix avec la France, et elles la maintiendront tant qu'elle restera avec son gouvernement dans les conditions de l'ordre.

Le 15 mars, les troupes combinées, sous la direction de la Prusse, se mettront en mouvement pour la Suisse, si, d'ici là, le conseil fédéral n'a pas accordé : 1° l'expulsion complète des réfugiés ; 2° la garantie de mesures de police générale qui rendent leur retour et leur résidence impossibles dans tous les cantons.

La Prusse, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade ont un intérêt spécial et direct à la solution de cette question ; ce sont donc leurs troupes qui agiront particulièrement dans ces mesures de coercition.

Si la Suisse, mieux conseillée, cède, les armées ne resteront pas dans le pays et se borneront à faire disparaître les causes d'agitation qui existent, surtout à Genève et à Lausanne. Si la Suisse résiste, ce sera la guerre.

On nous annonce en ce moment que les affaires de la Grèce viennent de recevoir une solution définitive et satisfaisante.

Ceci mérite confirmation.

Quelques attroupements ont eu lieu hier et ce matin à la colonne de Juillet. La police a fait enlever les couronnes déposées sur les lances de la grille par la piété des familles des victimes qui reposent sous le monument. Les agents de police ont dispersé ces attroupements, qui ne faisaient aucune résistance.

Bien que les journaux du soir n'aient pas confirmé les bruits répandus à la bourse d'hier, la rente était très offerte le soir à la petite bourse du passage de l'Opéra.

Le 5 p. 0/0 est tombé à 95 10, mais il est revenu ensuite à 95 30. Aujourd'hui il a ouvert au parquet à 95 40, et après quelques tentatives infructueuses pour enfoncer les cours, il s'est relevé avec fermeté et reste comme hier à 95 75 avec tendance à la hausse.

Les journaux du matin ne confirment pas non plus les bruits d'hier ; mais ils représentent l'attitude de la Prusse et de l'Autriche vis-à-vis de la Suisse comme très menaçante. C'est sans doute ce qui retient la rente de reprendre son élan à la hausse.

Les journaux démocrates suisses commencent à parler moins haut en présence des préparatifs formidables qui se font dans les pays circonvoisins, ce qui donne à espérer que la Suisse résoudra elle-même la question, en expulsant de son territoire les hommes dangereux qui s'y sont réfugiés.

Le 3 0/0 a regagné 20 c. ; quant aux autres valeurs, elles ne présentent pas de changements notables sur hier.

On lit dans une correspondance de l'Emancipation Belge :

« Le général Changarnier est beaucoup moins complet que le duc d'Isly, lequel n'aurait jamais aspiré lui-même à une autre gloire qu'à jeter son épée dans la balance des destinées de son pays pour la faire pencher du côté de la cause qu'il jugerait la meilleure, à un jour donné. »

« Le général Changarnier continue à être impénétrable, et le mystère dont il s'enveloppe est la condition, la nécessité de sa force. Les légitimistes doivent croire en celui qui procède de leur origine ; les orléanistes ne peuvent se défier de l'homme de guerre qui a conquis tous ses grades sous la branche cadette, et l'Élysée doit avoir foi dans une épée alarquée d'ordre, à une époque où l'ordre n'a pas d'autre base de salut que le neveu de Napoléon. »

« Tout légitimiste, tout orléaniste, tout bonapartiste mis en rapport avec le général Changarnier, a conscience de parler à un coreligionnaire politique. »

Toulon, 25 février. — On a reçu aujourd'hui des nouvelles fraîches des États-Romains. Il paraît que l'agitation va toujours croissant dans ce pays. Des symptômes alarmants se seraient aussi produits dans les autres contrées de l'Italie.

En Italie, les armées étrangères campées sont sur le qui-vive. Les Autrichiens surtout prennent de raides dispositions pour être prêts à tout événement.

L'Assemblée législative de Francfort a adopté dans sa séance du 22 février, par 83 voix contre 4, les conclusions de sa commission qui lui demandait d'admettre la proposition-Donner, portant accession à l'état fédéral, et de la faire parvenir au sénat.

C'est une réponse très-ferme à l'opposition de l'Autriche. Elle peut être fertile en conséquences, si la Prusse appuie son nouvel allié.

Les officiers de l'armée impériale autrichienne ont offert au comte Radetzky un bâton de maréchal en

or massif, entouré de guirlandes de laurier et reposant sur un piédestal composé du métal des canons pris à l'ennemi.

Bruits parlementaires

L'Assemblée s'est réunie à une heure dans ses bureaux pour nommer une commission de quinze membres pour l'examen du projet de loi tendant à autoriser le ministre des travaux publics à prélever sur les fonds mis à sa disposition pour les travaux de chemins de fer une somme de 40,000 f., applicable au service du chemin de fer de Paris à Sceaux.

— La commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Félix de Saint-Priest, sur le délit d'usure, a terminé son travail. Elle propose, par l'organe de son rapporteur, M. Paillet, un projet de loi amendé de la proposition.

— La 7e commission de l'initiative parlementaire examinera prochainement une proposition de plusieurs membres de la montagne tendant à faire déclarer incompatibles les fonctions de représentant du peuple avec celles de conseiller-général du département.

Nouvelles du jour.

Depuis deux jours il part de Paris, en toute diligence, de nombreux officiers d'état-major qui s'en vont organiser l'armée d'observation de l'est.

— Aujourd'hui à midi, le général Changarnier et le président de la république ont passé la revue, au bois de Boulogne, d'une division de l'armée de Paris.

— On remarquait que des étrangers, qu'on prétend être des officiers russes, ne manquaient jamais d'assister aux exercices à tir et aux manœuvres exécutées par les chasseurs de Vincennes. Aujourd'hui le bruit court que l'empereur de Russie va introduire dans son armée plusieurs bataillons organisés comme le sont nos tirailleurs.

— Les bruits qui ont couru au sujet de la démission que M. Dupin aîné aurait voulu donner de ses fonctions de président de l'Assemblée sont parfaitement dénués de fondement. M. Dupin, quoique très-fatigué, restera à son poste.

— Avant-hier soir 24, une escouade de sergents de ville a dispersé sur la place de la Bastille une foule d'individus qui, par des cris et des chants dits patriotiques, pouvaient porter atteinte à la tranquillité publique.

— La navigation en Seine, qui a repris hier son cours, était très-active aujourd'hui.

— Les amateurs de scandale, et ils sont alléchés depuis quelques jours, se rassemblaient ce matin devant une immense affiche qui annonce pour demain l'apparition d'une brochure intitulée : Naissance de la République.

Ce livre, qui se vendra 60 centimes, est du fameux Lucien Delahode, lequel, on se le rappelle, fut jugé par Causidière, Albert, Chenu, etc., et refusa de se brûler la cervelle, puis de s'empoisonner.

— La brochure de M. Ledru Rollin : Deux ans de république, vient d'être saisie ainsi que le 24 février, nouveau journal.

Il vient de paraître une autre feuille intitulée : Le Pouvoir.

— M. Manin, le célèbre président de la république vénitienne, qui est réfugié à Paris depuis la reddition de la citadelle de Venise, se montre assez assidument dans les salons politiques. Hier il était chez M. Turgot.

— Hier, à la barrière de l'École, des militaires ont arrêté eux-mêmes et conduit au poste deux individus qui cherchaient à les convertir à certaines doctrines par l'exemple du sergent Boichot, le don de la brochure qu'on lui attribue et la politesse d'un ou plusieurs verres de vin.

— La santé de M. Thiers est en ce moment complètement rétablie.

— Une enquête poursuivie à Londres constate que le capital employé dans les chemins de fer du royaume n'a s'élevé, en janvier 1850, au chiffre énorme de 238,360,000 livres sterling (cinq milliards neuf cent soixante-six millions cinq cent mille francs).

— 2,091 voyageurs, venant et allant en Angleterre, sont passés par Calais pendant le mois de janvier, ce qui donne une augmentation de 1360 sur le mois correspondant de l'année dernière.

— Diverses protestations ont été adressées contre la nouvelle élection de MM. Schœlcher et Perrinon, à la Guadeloupe. Il paraît que, dans sa correspondance, le gouverneur de la colonie, tout en déplorant le résultat de la lutte électorale qu'il prévoyait, n'est pas favorable à ces protestations.

— On vient de placer au Musée du Louvre, dans la salle où se trouvent les bas-reliefs de Nioïe, de magnifiques fragments du Parthéon récemment rapportés d'Athènes.

— On assure que M. E. Blanc, chef du cabinet de M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, va être appelé à d'autres fonctions et serait remplacé par un ancien maître des requêtes au conseil d'état sous le régime Louis-Philippe.

— Les travaux pour le placement à Versailles de la statue du duc d'Orléans sont commencés. On assure qu'une cérémonie intéressante aura lieu à l'occasion de l'érection de ce monument.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 25 février.
Adoption des articles 74 et suivants jusqu'à l'article 80 inclusivement.

L'article 81 est renvoyé à la troisième délibération, après une courte discussion.

L'article 82 est adopté.

L'article 83 soulève un débat long et animé.

M. Jules Leroux est rappelé trois fois à la question. Enfin l'article 56 du règlement lui est appliqué, et la parole lui est interdite.

MM. Bac et Thiers sont entendus.

M. Baudin, prenant parti pour M. Jules Leroux, est rappelé à l'ordre.

M. Lagrange demande à interpeller le président de l'Assemblée pour ne pas avoir indiqué le jour et l'heure auxquels aurait lieu le service anniversaire des victimes de février.

L'Assemblée, consultée, refuse d'autoriser les interpellations.

Il est procédé au scrutin de division sur l'amendement de M. Jules Leroux.

L'amendement est rejeté par 467 voix contre 146.

La séance est levée.

Séance du 26 février.

Présidence de M. Baroche, vice-président.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu.

M. Lagrange demande la parole sur le procès-verbal.

M. LAGRANGE : Citoyens représentants, hier, dès l'ouverture de la séance, j'avais eu l'honneur de déposer une demande en interpellation, non au gouvernement, mais au bureau de l'Assemblée, pour le manque de convenance dont nous avions à nous plaindre relativement à la manière dont a été célébrée la fête d'hier. On s'est refusé aux interpellations par ce motif que les interpellations ne peuvent avoir lieu de représentant à représentant. Je ne crois pas que le président ait convenablement interprété le règlement.

M. LE PRÉSIDENT : Demandez-vous une rectification au procès-verbal ?

M. Lagrange prononce quelques mots que nous n'entendons pas.

M. LE PRÉSIDENT : M. Lagrange ayant expliqué ou plutôt n'ayant pas expliqué (rires) ce qu'il désirait, je mets aux voix le procès-verbal.

L'Assemblée adopte le procès-verbal et reprend son ordre du jour qui appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, et adopte les articles 85 et 84.

« Art. 85. Jusqu'à la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur, le conseil supérieur de l'instruction publique exercera, à l'égard de cet enseignement, les attributions qui appartiennent au conseil de l'université, et les autres attributions académiques les attributions qui appartiennent aux recteurs. » — Adopté.

M. le ministre de l'instruction publique présente l'article additionnel suivant :

« Les fonctionnaires actuels de l'administration de l'enseignement continueront leur service jusqu'au premier septembre 1850, époque à laquelle les autorités instituées par la présente loi devront entrer en exercice. »

« La loi du 11 janvier 1850 est prorogée jusqu'au 1er septembre 1850. »

La commission adhère à cet article qui est adopté.

« Art. 86. L'art. 465 du code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par la présente loi. » (Adopté.)

« Art. 87. Sont abrogées toutes les dispositions des lois, décrets ou ordonnances contraires à la présente loi. (Adopté.) »

M. Massiat présente un article additionnel ainsi conçu :

« Chaque année, lors de la présentation du budget, le ministre de l'instruction publique présentera à l'Assemblée nationale un rapport sur l'état de l'enseignement en France. »

Ce rapport devra comprendre : 1° l'exposé sommaire des méthodes d'éducation morale et physique suivies dans les divers établissements d'enseignement, soit primaire, soit secondaire, et l'appréciation sommaire des résultats obtenus ; 2° l'exposé des matières et des méthodes de l'instruction littéraire et scientifique dans les écoles secondaires et l'appréciation sommaire des résultats obtenus ; 3° l'indication des améliorations projetées, soit dans l'éducation, soit dans l'instruction ; 4° la statistique des écoles diverses.

M. Massiat développe son amendement qui est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à une troisième délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique. Sur cette question, il a été déposé trois demandes de scrutin public ; il va y être procédé.

Il est procédé à un scrutin public dont voici le résultat :

Nombre des votants,	641
Majorité absolue,	321
Pour l'adoption,	456
Contre,	205

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

M. DE MONTALEMBERT : L'Assemblée doit avoir hâte de terminer la première des lois organiques. Je lui propose donc, au nom de la commission, et d'accord avec M. le ministre, de finir la troisième délibération entre la première et la deuxième lecture du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon, c'est-à-dire à lundi prochain, si la première lecture est finie cette semaine.

L'Assemblée adopte cette proposition.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Salvat sur une circulaire du préfet de Loir-et-Cher.

M. Salvat donne lecture de la circulaire de M. le préfet de Loir-et-Cher qui, dit-il, peut se résumer de la façon suivante : c'est qu'il est interdit à tout candidat de l'opposition, sous peine de l'amende et de la prison, de publier ou d'afficher sa profession de foi.

Dirai-je plus ? Une affiche ne portant que ces mots : M. Etchegoyen, candidat de la démocratie, n'a pas trouvé grâce devant M. le préfet de Loir-et-Cher. Cependant la loi électorale accorde pour les élections des franchises, que je m'étonne de voir contester par ce motif assez étrange que la suspension des lois restrictives de la liberté ne peut concerner que les élections générales et non les élections partielles.

Messieurs, deux systèmes sont en présence, qui, tous deux, prétendent avoir la majorité derrière eux. Qui tranchera la question ? Quel sera le juge, si vous étouffez la liberté des élections ? Alors, si nous avons des catastrophes à déplorer, qui devra en rendre compte devant Dieu et devant les hommes ? (Bravos à gauche.)

M. F. BARROT : Avant de répondre à M. Salvat, que l'Assemblée me permette de l'entretenir d'une émotion sous le coup de laquelle je suis encore. Cette nuit, un agent de l'autorité, méconnaissant tous ses devoirs, emporta

par un zèle indiscret, eut devoir faire enlever les couronnes que des citoyens paisibles déposées au pied de la colonne de juillet. C'était un tort grave, une imprudence et même une profanation. J'ai donné l'ordre que l'agent fût destitué. Le ministre a la conviction qu'il aura, dans cette circonstance, l'approbation de tous les hommes raisonnables de tous les partis. (Adhésion à gauche.) M. Salvat se plaint d'une circulaire de M. le préfet de Loir-et-Cher trop restrictive de la liberté ; cette circulaire ne fait qu'exécuter la loi qui ne suspend les lois restrictives que 48 jours avant les élections générales.

Maintenant je demande à l'Assemblée si parée qu'il ne sera pas permis de couvrir les murs d'affiches séditieuses, parce que le suffrage universel accomplira son œuvre au milieu du calme de la cité, est-ce pour ce motif que la liberté du vote sera compromise ? M. Salvat nous a accusés d'avoir une politique de provocation, de pousser à la guerre civile, dans des vues ambitieuses. Toute notre politique se réduit à ceci : faire respecter la loi partout et par tout le monde, c'est là le seul coup d'état que nous méditions et pour lequel nous aurons, nous n'en doutons pas, l'approbation de la majorité comme celle de tous les bons citoyens (Très-bien à droite.)

M. Crémieux propose un ordre du jour motivé tendant à blâmer les mesures prises contre la liberté d'élection, et développe son ordre du jour.

La séance continue.

Suisse.

Le journal la Suisse disait, le 25 février, qu'elle avait reçu le 18 des lettres de Milan, du Tessin, de Paris, etc., très-rassurantes pour la Suisse. Aujourd'hui la Gazette Nationale de Berne dit que des lettres de la Lombardie annoncent que les Suisses établis dans ce pays craignent de voir leur patrie attaquée par les Autrichiens. Ils fondent leurs craintes sur ce que les Autrichiens se concentrent à la frontière du Tessin, lèvent des plans et donnent à l'armée des ordres à double sens.

— Une correspondance de Bade, datée du 20, dit :

« Depuis quelque temps une activité extraordinaire règne parmi les troupes prussiennes. Avant-hier 6 bataillons ont traversé Fribourg ; on a fait tenir prêts pour les dix jours qui suivent des logements pour 20 bataillons. Il est sévèrement défendu à ces troupes de rien dire sur leur destination. On dit qu'elles sont destinées à intervenir en France, en cas de révolution ; d'autres craignent qu'il ne s'agisse de la Suisse. Dans tous les cas, la Suisse sera bien de veiller et de se tenir prête à toute éventualité. »

SCHAFFHOUSE. — Depuis le 18 février, à midi, l'entrée dans le grand-duché est complètement interdite à tout citoyen suisse sans aucune exception, lors même qu'il serait porteur de papiers parfaitement en règle.

Compte-rendu

D'une revue sur l'exposition de peinture.

Lyon, 1849 et 1850.

(Suite.)

La Mosquée de Cordoue, par M. Dauzat, est encore l'objet des préférences de notre anonyme ; il se repaît en éloges sur la perspective.

« Les jeux et les reflets de lumière sont rendus avec une supériorité réelle. Il faudrait, dit-il, un télescope pour apercevoir ce petit tableau peint avec la finesse et la bonhomie de Breugel. »

Puisque notre anonyme prononce d'une manière aussi tranchante, par les mots supériorité réelle, qui oserait le contredire ? Ce ne sera pas nous qui nous associons à ses éloges ; loin de là, nous nous rendrons sans conteste ; nous nous presserons et nous collerons, s'il le faut, pour approcher, pour contempler, pour nous extasier en face de chaque page colorée par les heureux pinceaux jugés supérieurs par une plume aussi avare d'éloges. Armés, non d'une simple loupe (c'est trop vulgaire), mais chacun d'un télescope, tel que nous le conseille le feuilletoniste, nous rendrons nos hommages à la Mosquée de Cordoue et à la Fraternité des Beaux-Arts, par M. Marolle ; alors nous pourrions découvrir dans ces tableaux la finesse et la bonhomie de Breugel, signalées par le perspicace feuilletoniste.

Le même critique lance un croc-en-jambe à M. Garveray, à qui il accorde un chic étourdissant dans ses barbaques. Puis il poursuit avec la plus légère inconséquence : « Ce fouillis de maisons lézardées, ces toits et ces pignons qui surplombent, ces guenilles appendues aux fenêtres, sont des moyens usés et dénués d'intérêt. »

De tout cela, il reste un éloge (le chic étourdissant). Reste à savoir si les sérieux connaisseurs partageront la répulsion de l'anonyme pour les murs lézardés, les pignons surplom-

bés et les guenilles appendues? il se pourrait qu'ils considérassent cet ensemble comme beautés pittoresques.

M. Oscar Gué a de la réputation; mais il est en voie de la perdre. C'est ainsi qu'il est jugé par l'anonyme, par son Othello: « dont le sujet est mal compris, étudié d'après le man- « nequin, figures dérobées au cabinet de Cur- « tius. » Cette toile n'a pas besoin de la réputation de son auteur pour être au-dessus d'une pareille sortie.

L'anonyme nous annonce que la Foire aux chevaux a beaucoup de succès; puis il ajoute, avec une assurance impayable: « Je ne partage pas, je l'avoue, cet engouement du public à une remarquable exécution; ce tableau est d'une vérité trop prosaïque, par trop crue, par trop minutieuse dans les détails. C'est une épreuve daguerréotypée. »

Mais c'est à ne rien comprendre au langage de notre anonyme, pour trouver des amateurs qui puissent partager son admiration en faveur de la Mosquée de Cordoue et le Toast à la fraternité des Beaux-Arts, il conseille, non une loupe (c'est trop vulgaire), mais un télescope, afin de pouvoir découvrir les beautés cachées sous la finesse de ces tableaux. Et voilà la Foire aux chevaux, quoique exécution remarquable, indigne de l'approbation des vrais connaisseurs, des sérieux examinateurs munis de télescopes, parce qu'elle est peinte avec trop de finesse. De deux choses l'une, si la Foire aux chevaux est répudiée à cause de sa touche analogue au daguerréotype, les deux tableaux qu'il mentionne comme télescopiques, doivent être évincés des peintures dignes de ses graves éloges; de sorte que, pour passer une revue sous l'influence de son feuillet, il nous faudrait remettre nos télescopes chacun dans leur fourreau, après les avoir braqués contre la Mosquée de Cordoue et le Toast à la fraternité des Beaux-Arts.

Oh! non, non, monsieur le feuilletoniste, ne vous en déplaie, ce serait par trop peu fraternel et trop peu artistique; nous agissons avec plus d'impartialité, nous respectons, nous estimons trop nos artistes pour agir ainsi, nous rendrons indistinctement les honneurs télescopiques à toutes les peintures dont le fini échappe à l'œil nu; enfin, le télescope que vous nous conseillez sera l'instrument avec lequel nous rendrons à chacun selon ses œuvres.

SOIES.

Aubenas, 24 février.

Le marché de Joyeuse, mercredi, n'a pas été trop

animé. Nos acheteurs essaient vainement de faire baisser les prix. Le cours des belles qualités fines reste de 58 à 59. Les titres un peu plus forts de 56 à 57, et les deuxièmes choix de 48 à 54 fr., toujours le kilogramme.

A Aubenas hier, les acheteurs étaient sans empressement et les prix assez variables, fermes le matin de 57 à 58, et tendant légèrement à la baisse vers midi, sur le bruit de l'arrivée de quelques dépêches annonçant que des troubles avaient eu lieu à Lyon et à Paris. Cette baisse, cependant, n'est pas allée au-dessous de 1 fr. à 1 fr. 50 par kilogramme. Les soies secondaires étaient tenues, comme à Joyeuse, de 48 à 54 fr. selon le titre.

Rien de nouveau de Romans, ni d'Avignon, ni de Nîmes, ni des diverses localités séricoles de Vaucluse et du Gard.

Les lettres de Marseille annoncent qu'à la mévente que nous avions signalée dans nos derniers bulletins a succédé une petite reprise dans les transactions, ce qui n'a pas empêché les cours de rester stationnaires; nonobstant le manque d'arrivages.

Les nouvelles de Lyon et de St-Etienne sont bonnes, malgré les rumeurs alarmantes qui ont couru d'un bout de la France à l'autre. Les ouvriers vraiment dignes de ce nom commencent à prendre en pitié ou en méfiance leurs funestes conseillers. Cette situation est due non pas seulement aux énergiques mesures de précaution prises par l'autorité, elle est surtout le résultat de l'activité qui depuis plus de deux mois règne dans toutes les fabriques. Aussi, à part les membres des sociétés secrètes qui continuent à s'agiter dans l'ombre, les ouvriers, les contre-maitres, les petits fabricants ne font-ils guère de politique qu'à leurs instants perdus. Tous sont fort calmes et ne songent, pour le moment, qu'à profiter des commandes qui sont venues si à propos depuis deux ou trois mois activer le travail, occuper les bras et distraire les esprits.

Nouvelles étrangères.

BERLIN, 16 février. — Plusieurs députés de la 2e chambre, appartenant aux provinces orientales, ont envoyé une députation à M. le président du conseil pour lui demander des explications sur l'état des négociations entamées avec le gouvernement danois. Plusieurs questions avaient été posées. Le président du conseil a répondu que le gouvernement prussien pouvait donner la garantie que les négociations auraient pour résultat les conclusions d'une paix définitive, et non la reprise des hostilités.

VIENNE, 17 février. — Nous lisons dans la Gazette de Breslau :

« Si l'Angleterre a attaqué la Grèce avec autant d'énergie et de résolution, elle avait pour cela des motifs graves; elle connaissait les projets hostiles de la Russie. Le plan de cette dernière consistait à faire marcher à la fois les Serbes et les Grecs contre la Turquie. Tandis que la population serbe devait envoyer 100,000 combattants à l'armée russe, la Grèce renforçait la flotte russe de ses marins les plus expérimentés. Déjà des officiers de marine russe avaient recruté en silence 25,000 matelots grecs qui devaient se tenir prêts à marcher au premier appel. On saisit que le matériel de la marine de guerre russe est monté sur un pied excellent, et que la Russie ne manque rien de ce qui est nécessaire à la marine. Les 25,000 matelots grecs à bord des navires russes portaient à l'Angleterre un coup menaçant qu'elle devait parer. »

VIENNE, 19 février. — L'organisation de la Hongrie présente chaque jour de nouvelles difficultés, et c'est surtout l'ancien parti conservateur magyar, se disant loyal par excellence, qui se présente avec des prétentions auxquelles le ministère ne peut se soumettre.

Les comtes Desewffy, Szecheny, Almasy sont ici pour offrir au gouvernement leurs services dans le but de pacifier le pays et d'écarter toute opposition, pourvu qu'on leur fasse certaines conditions essentielles... par exemple, prendre un ministre spécial pour les affaires de la Hongrie, mais sans portefeuille...; le roi de Hongrie résiderait quelques mois à Pesth...; une administration nationale.

Le ministère est disposé à prendre en considération ce dernier point; mais il ne peut accorder les deux premiers.

On espère que le prince Windischgratz amènera un arrangement.

Suivant les nouvelles les plus récentes, tout est resté en Grèce dans le statu quo.

La saisie des navires grecs continue.

Les Anglais les transporteront à Corfou.

BOURSE DE LYON DU 27 FÉVRIER 1850.

	COMPTANT	LIQ. DU 28 F.	DU 13 MARS
5 0/0	93 50	93 45	93 80
3 0/0 (coupures)	95 50	95 40	95 10
d. 4.	95 35	95 40	95 40
d. 80.	88 40	88 55	88 60
5 0/0 Piémontais	88 40	88 55	88 60
Orléans	536 25	536 25	536 25
Rouen	536 25	536 25	536 25
d. 10.	536 25	536 25	536 25
Marseille	435 75	435 25	435 25
Viorzon	435 75	435 25	435 25
Nord	435 75	435 25	435 25
d. 10.	435 75	435 25	435 25
Mines de la Loire	552 50	553 75	553 75
d. 10.	552 50	553 75	553 75
Chemin de St-Etienne	978 50	978 50	978 50
Obl. des Min. de la Loire	1580	1580	1580
Gaz de Lyon	407 50	407 50	407 50
Trois villes du Midi	407 50	407 50	407 50
Banque de Lyon	407 50	407 50	407 50
E. de la Loire et de l'Ard.	407 50	407 50	407 50
l'Horine	407 50	407 50	407 50

BOURSE DE PARIS. — 26 Février 1850.

3 0/0 au comptant, 57 fr. 65	Quatre Canaux	4100
3 0/0	5 0/0 Belge	1840, 981/4
3 0/0 fin courant, 57 75	Banque belge,	
3 0/0	5 0/0 espagnol,	
Banque de France, 2,290	Emprunt romain,	75
Obligations de la ville, 1290	Piémont,	970

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	Montreuil	410
Versailles, r. dr. 498 75	Paris à Lyon	
Idem. r. g. 467 50	Paris à Strasbourg	351 25
Paris à Orléans	Amiens-Boulogne	
Paris à Rouen	Tours à Nantes	255 75
Rouen au Havre	Dieppe	
Avignon-Marseille	Bordeaux à Teste	
Bâle	Lyon à Avignon	
Centre	Centre	
Orléans-Bord	Paris à Sceaux	
Le Nord	Sceaux	

Spectacles du 28 février 1850.

GRAND-THEATRE. — Première représentation de : **Le Royaume des Fées**, ballet en deux actes et quatre tableaux.
On commencera à six heures et demie.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 27 Février 1850.

Nombre de ballots entrés à la condition : 74. — Soies ouvrées : 36. — Grèges : 18. — Dernier numéro placé : 1915.

Le pectora que prescrivent les médecins de préférence contre les maladies de poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente Pâte de GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges.) Elle est plus agréable que le meilleur bonbon, calme la toux, fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins cher que les autres, par boîte de 65 c. et 1 fr. 25c., dans toutes les pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la PHARMACIE DES CÉLESTINS; à St-Etienne, GALT pharmacien, rue de Paris, près la poste; Chalon-sur Saône, POUCHER, confiseur, Grande-Rue, 23, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue.

Et chez MM. BRUNY et CHANEL, rue Lanterne, 12, à Lyon.

NOTA. M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

(Se méfier des contrefaçons.)

AU TOURNE-BROCHE SAVARIN.

J'ai l'honneur de prévenir le public que je viens de rouvrir l'établissement du *Gourmand*, n. 4, rue de la Préfecture.

Tel est en substance mon programme : Grand choix de gibier, de marce, volailles, truffes, comestibles, primeurs, conserves alimentaires, pâtés et terrines de foie gras, assortiment de jambons et saucissons de Mayence, Bologne, Arles et Bayonne. Grand choix des meilleurs vins de France et de l'étranger. Spécialité indépendante de la broche, paillard au pot, civet de lièvre, poisson court-bouillonné. Dépôt d'huîtres, choix des plus beaux fruits. La maison prête en ville. La broche fonctionne du matin au soir; des salons indépendants et des cabinets fraîchement décorés sont disposés pour les amateurs. ANDRÉ.

MM. PITRAT et fils, éditeurs, grande rue Mercière, 59, viennent de recevoir un assez grand nombre d'exemplaires des **CONSPIRATEURS**, par le citoyen CHENU, dont les citations prouvées dans nos colonnes ont produit une si vive sensation.

BROS, gérant.

SIROP PHLEENTERIQUE

contre les phlegmasies et les irritations des voies digestives.

Approuvé par l'Académie de médecine de Paris et autorisé du gouvernement.

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ PAR B. BOUCHU,

Maitre en pharmacie et docteur-médecin, angle de la rue des Souffletiers et de la grande rue Mercière, 2, à Lyon.

Ce sirop d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs; il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Cheque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 fr. Les 6 flacons, 15

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Un fonds d'épicerie

Qui existe depuis plus de quinze ans, en plein rapport, possédant une excellente clientèle, susceptible d'un accroissement considérable.

Pour le voir, s'adresser chez M. SARRAZIN, à la Guillotière, rue de Chabral, 11.

MALADIES SECRÈTES

Pharmacie de Ph. QUET,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 3, A LYON.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc., etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIOIR ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

Prenez bien l'adresse rue de la Préfecture, 3.

MAGASIN PARISIEN

COSTUMES DE BAL.

Travestissements dans le dernier genre, d'après les gravures carnevalesques des bals de l'Opéra. Prix modérés. Chez M. SAUZE, coiffeur, rue Central, 20, à l'entresol.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, vices de sang, dartres, gales, boutons, etc., etc., par l'Essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. — Prix : 5 fr. le flacon, 12 fr. la bouteille.

INJECTIONS INFALLIBLES, extraites du *Traité de Thérapeutique* du docteur LUPPI, pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements même les plus invétérés. — Prix : 5 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carnes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

AVIS.

Un ancien militaire, âgé de 54 ans, sachant lire et écrire, désireait un emploi de garçon de peine. S'adresser rue Belle-Cordière, 4, au 5me, sur le derrière.

A VENDRE

UN FONDS DE TOURNEUR

S'adresser chez M. PERRIN, rue Belle-Cordière, 10, au 1er, sur le derrière.

Chez M. Roche, libraire, 5, rue du Marché à Saint-Etienne.

BUREAU SPÉCIAL d'abonnement à tous les Journaux de France et de l'étranger, commission en librairie, etc., etc.

Librairie ancienne, livres classiques pour lycées, petits-seminaires, écoles primaires; achat et vente de vieux livres; papeterie, articles de bureau; imagerie commune en gros et en détail; cartes à jouer, jetons, fiches, contrats; jeux du nain-jaune, de dames, de loto, de l'oie.

On se procure chez lui, tous les jours, le journal les *Travailleurs* à 5 cent. le numéro.

AVIS IMPORTANT.

RUE DE LA PRÉFECTURE, 3,

M. B. DUMAS, MARCHAND-GRAINIER, rue de la Préfecture, n. 3, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à la disposition de MM. les amateurs les plus belles et les plus riches collections d'**Oignons** et de **Fleurs**. La longue et savante expérience de M. B. Dumas est un sûr garant pour le bon choix de ses graines. Mo lécité dans les prix. M. Dumas se fera un plaisir d'accéder aux demandes qui lui seront faites franco.

A VENDRE

UNE

PROPRIÉTÉ

Située à Châtillon-d'Azergue, lieu de Vaud,

A VINGT CINQ KILOMÈTRES DE LYON,

Desservie par la route de Châtillon à Alix et à proximité de la grande route de Lyon à Chassy;

COMPRENANT :

UN PRÉ de la contenance de 2 ares 42 centiares;
UNE TERRE de 6 ares 46 centiares;
UN BOIS, dans lequel se trouve une CARRIÈRE de pierre à bâtir, de 10 ares 50 centiares;
Et une VIGNE, d'un plant supérieur, de 51 ares 72 centiares.

En tout : 79 ares 90 centiares.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Mercadier, chargeur, rue de la Vierge, n° 2, à la Guillotière.

CHANOINE, imprimeur à Lyon, place de la Charité, 19

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES BLENNORRHOÏES.

Guéries radicalement en quelques jours, sans régime ni accident, par la méthode si avantageusement connue de M. BERTRAND, pharmacien de première classe, place Bellecour, 12, près de la place Lévis. — Prix du demi-traitement : 7 fr. 30 c.